

# RAPPELS

**SÉANCE DU CONSEIL**  
7 novembre

Dès 20h, dans la salle communautaire du Centre municipal Léon-Gaudreault

## PERCEPTION DES TAXES

Le prochain paiement des taxes est le 15 novembre pour le dernier versement.

### Moyens de paiement:

Chèque et argent comptant ou par virement Accès D de Desjardins ou Interac BNC



Porte d'entrée de la Caspésie

## SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DU 9 AU 15 OCTOBRE



Prévention des incendies

# LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI!

### 10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



#### AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



#### PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



#### COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



#### ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



#### SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



#### ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et UL/C.



#### MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attaché à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



#### PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



#### RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



#### CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

[Québec.ca/prevention-incendies](https://www.quebec.ca/prevention-incendies)

Votre gouvernement

Québec

Saviez vous que près de 49 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine. Pour plus de détails, consultez le site du gouvernement: <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie/campagne-securite-incendie>

# La Marée

Journal local des flaviens et flaviennes

Vol. 36 No.8  
Octobre 2022



## L'Halloween aux maisonnettes

### Réservez et viens décorer ta maison d'Halloween

### 418 775-7050 #2612

### HEURES D'OUVERTURE

Du bureau municipal

Lundi	8h30-12h00 et 13h00-16h00
Mardi	8h30-12h00 et 13h00-16h00
Mercredi	8h30-12h00 et 13h00-16h00
Jeudi	8h30-12h00 et 13h00-16h00
Vendredi	8h30-12h00

Suivez-nous sur



[www.sainte-flavie.net](http://www.sainte-flavie.net)



## À METTRE À L'AGENDA



### COURS DE KANGOO

Il reste encore quelques places au cours de Kangoo. Pour s'informer ou réserver sa place, communiquez au 418 775-7050 #2612.

### ATELIER DE PHOTOGRAPHIE

Vous avez jusqu'au 18 octobre pour vous inscrire à l'atelier de photographie donné par le professionnel JC Lemay. Les places sont limitées à 10 personnes. Faites-vite! Inscription 418 775-7050 #2612.



### LES ENCOMBRANTS

Il y aura une collecte de gros rebuts, le **vendredi 14 octobre**.



### EST-CE LA FIN DES JARDINS COMMUNAUTAIRES?

Inscrivez à votre agenda une réunion le **mardi 8 novembre à 19 h à la salle du conseil de Sainte-Flavie**. Veuillez confirmer votre présence en communiquant au 418 775-7050 poste 2606. Nous vous attendons en grand nombre. Une invitation à tous les jardiniers et futurs jardiniers!



### MARCHÉ DE NOËL

Il faut déjà commencer à penser à Noël et planifier nos cadeaux ... ! Le Marché de Noël de La Mitis est de retour. C'est le **samedi 26 novembre de 10 h à 14 h**, dans les petites maisonnettes et à l'intérieur à la salle communautaire du Centre municipal Léon-Gaudreault. Plusieurs artisans et producteurs agroalimentaires seront sur place. C'est un rendez-vous **Ho!Ho!Ho!** (L'activité sera remise au lendemain en cas de mauvais temps)



### MARCHÉ DE NOËL DES ARTS

Le Groupe Alizarin présentera aussi une exposition de tableaux "Petits Formats" ainsi que la vente de cartes de souhaits. Cet événement aura lieu à la Galerie d'art du Vieux Presbytère les **26 et 27 novembre** et des **3-4-10 et 11 décembre de 11 h à 16 h**.



## AVIS PUBLIC

Avis public

Dépôt du rôle triennal, 2 ième année

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par la soussignée,

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation de la municipalité de Sainte-Flavie pour les années 2022, 2023 et 2024 a été déposé au bureau de la soussignée au 775, route Flavie-Drapeau à Sainte-Flavie, le 12 septembre 2022;

QUE toute personne peut en prendre connaissance, au bureau municipal, pendant les heures d'affaires régulières;

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, Avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer à l'égard de ce rôle pour le deuxième exercice, une demande de révision prévue à la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu des articles 174 et 174.2 de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

Être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'évènement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi;

Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyé par courrier recommandé

MRC de La Mitis

1534 boulevard Jacques-Cartier

Mont-Joli (Québec) G5H 2V8

Être présenté sur la formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau de la MRC de La Mitis;

Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no. 309-2017 de la MRC de La Mitis et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Flavie ce 19e jour de septembre 2022.

Julie Dubé, Directrice générale/greffière